

ELECTIONS MUNICIPALES

15 MARS 2020



Coronavirus COVID-19

Des mesures de sécurité sanitaire renforcées

Suite au annonce du président de la république en lien avec l'épidémie de Coronavirus, la ville de La Bouëxière a souhaité vous informer des mesures prises afin d'assurer la sécurité maximale lors des élections municipales.

Des mesures prises par la ville dans les 4 bureaux de vote

- **Désinfecter les bureaux de vote** avant et après les opérations de vote
- **Nettoyer plusieurs fois par jour** les surfaces en contact avec les électeurs et des stylos d'émargement, aération des locaux et vidage régulier des poubelles
- **Aménager les locaux pour favoriser l'espace**, avec notamment un marquage au sol de distance de courtoisie
- **Organiser les bureaux de votes** avec une entrée et une sortie différente pour éviter de se croiser.
- **Effectuer un contrôle visuel de l'identité** des votants par les membres du bureau de vote,
- **Afficher les consignes de prévention** sur place.

Des préconisations spécifiques à l'attention des votants

- **Respecter les "mesures barrières"** au virus (se laver les mains très régulièrement, saluer sans se serrer la main, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique...)
- **Maintenir une distance** dans la file d'attente avec les autres électeurs et en suivant les marquages au sol
- **Se nettoyer les mains** à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote (gel hydroalcoolique à disposition)
- **Apporter son propre stylo** pour émarger (stylo bleu ou noir indélébile)
- **Privilégier les heures** de moindre affluence **9h à 11h** et **13h à 16h**
- **Apporter les bulletins de vote** reçus à son domicile.

